

Rapport de jury de l'épreuve de français-philosophie BCPST 2017

Épreuve écrite comptant pour l'admission

Membres du jury : Julien RABACHOU – Maud SCHMITT

Coefficients (en pourcentage du total d'admission) :

- ENS (Paris) : 5,6 %
- ENS Paris-Scalay : 4,6 %
- ENS de Lyon : 3,3 %
- ENPC : 7,5 %

Moyenne des notes : 9,70

Répartition des notes :

- de 3 à 5 : 19
- de 6 à 7 : 38
- de 8 à 9 : 53
- de 10 à 11 : 30
- de 12 à 14 : 38
- de 15 à 20 : 20

Les candidats de la session 2017 devaient traiter le sujet suivant :

Gilles Deleuze, dans *Présentation de Sacher-Masoch, le froid et le cruel* (Paris, Éditions de Minuit, 1967, p. 87), écrit :

« Il importe peu que, suivant une alternative bien connue, la loi soit conçue comme exprimant la force imposante du plus fort, ou au contraire l'union protectrice des faibles. Car [...] c'est l'union des faibles qui favorise et suscite le tyran, c'est le tyran qui a besoin de cette union pour être. De toutes manières, la loi, c'est la mystification, non pas le pouvoir délégué, mais le pouvoir usurpé, dans l'abominable complicité des esclaves et de leurs maîtres ».

En quoi ce propos éclaire-t-il votre lecture des œuvres du programme (La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* ; Ibsen, *Une maison de poupée* ; Montesquieu, *Lettres persanes*) ?

Le sujet proposé aux candidats cette année avait la particularité de présenter deux problématiques apparemment hétérogènes. D'une part, la citation choisie énonce une définition générale, mais pour le moins paradoxale, de la loi, décrite comme illégitime « de toutes manières » – ce qui semble annuler la pluralité des acceptions habituellement accordées à ce concept, tout autant que remettre radicalement en cause le critère même de la légitimité. D'autre part, l'affirmation d'une « complicité » des « esclaves » et des « maîtres » fait fond sur une vision du monde binaire, où les rôles de dominants et de dominés seraient dès l'origine attribués, et comme essentialisés – vision du monde qu'il convenait, à tout le moins, d'interroger. La tâche première des candidats était ainsi de parvenir à articuler de manière pertinente ces deux problématiques.

Mieux, les candidats se trouvaient délibérément confrontés à une authentique difficulté théorique, voire à une véritable énigme. La citation est en effet extraite d'un passage, tronqué pour l'occasion, dans lequel Deleuze défend non pas sa propre conception des rapports de pouvoir, mais donne la parole à la critique extrême de la loi, politique, naturelle tout autant que

morale, qui est celle du marquis de Sade. Le jury n'exigeait bien entendu pas des candidats qu'ils connaissent le contexte de la citation, et n'avait aucune attente préalable quant au traitement qui pouvait en être fait. Mais le sujet, ainsi abstrait de son contexte immédiat et volontairement déroutant, car ne suggérant aucune réponse à la radicalité de sa critique, ouvrait par là-même un large espace de réflexion que les candidats se devaient de parcourir.

Si la citation pouvait égarer par son implicite, elle n'a en revanche, pour ce qu'elle énonce, pas soulevé de gros contresens. Notons seulement que certains candidats ont été gênés par l'emploi du terme « mystification », qui désigne le fait de tromper quelqu'un en abusant de sa crédulité – et, par extension et en un sens plus collectif (qui pouvait être retenu pour l'analyse de la citation), définit une aliénation idéologique ; l'adjectif « mystique », malgré une origine étymologique commune avec le terme précédent, a lui un sens différent et qualifie ce qui a trait à une expérience directe de Dieu ; « mythification », enfin, vient du grec *mythos* et désigne une fable, un récit inventé ; s'ils sont proches par leurs sonorités, ces termes ont des sémantismes différents, et leur confusion a donné lieu à des hors-sujets partiels annoncés parfois dès l'introduction. L'analyse des termes et de la construction du sujet reste de toute façon généralement superficielle, et se trouve souvent présentée de manière trop mécanique et lourde en introduction, parfois par une simple paraphrase très répétitive, fermant toute possibilité d'authentique problématisation.

Pour ce qui est des résultats, le jury a eu cette année le bonheur de lire d'excellentes copies, qui ont su tirer admirablement parti de la complexité même du sujet. Elles sont parvenues à en interroger les concepts sans les tenir pour acquis, parfois à les remettre en cause avec pertinence. Ainsi, les meilleures dissertations ont réussi d'emblée à déployer toute la polysémie du concept de loi (lois naturelles, lois civiles, lois religieuses, loi morale, mais aussi lois physiques ou biologiques...), tout en le précisant par une comparaison à des notions qui lui sont proches (règle, norme, etc.). Ce travail préliminaire a ensuite permis d'examiner avec davantage de finesse la recevabilité du propos de Deleuze, et ses limites, mais aussi d'adapter la citation aux œuvres. Ont été particulièrement valorisées les dissertations qui, tout en jouant pleinement le jeu de l'exercice comparatiste entre les trois œuvres du programme, ont rendu compte des particularités, notamment historiques et génériques, propres à chacune. Quelques-uns ont ainsi su se demander si le terme de « tyran » s'appliquait aussi aisément au personnage de Torvald, dans *Une maison de poupée*, qu'aux chefs politiques dont il est question chez La Boétie. Quelques trop rares copies se sont demandé également si la représentation du sérail et de la Perse proposée par Montesquieu ne doit pas être mise à distance, compte-tenu de la dimension fictive des *Lettres persanes*, mais aussi de l'engouement de l'époque pour un Orient fantasmé dont le roman est le reflet. Ces deux exemples sont l'occasion de rappeler aux candidats que l'épreuve de français-philosophie pour les ENS exige de leur part la mise en œuvre d'un esprit critique, d'un travail d'examen et d'investigation personnel, compatible avec l'esprit scientifique qui est exigé d'eux par ailleurs.

En-deçà des excellentes copies, plusieurs dissertations très satisfaisantes sont parvenues à développer des problématiques originales qui méritent d'être relevées. Certaines ont ainsi interrogé la naturalité de la distinction entre les forts et les faibles (les « maîtres » et les « esclaves » selon la terminologie de Deleuze) et se sont demandé si celle-ci ne résultait en réalité pas d'un jeu social – devenant alors du même coup postérieure à la loi, contrairement à la thèse soutenue dans la citation. D'autres, tirant toutes les conséquences de cette répartition des rôles dont parle Deleuze, ont enquêté sur la théâtralité du pouvoir – ce qui permettait notamment d'aborder l'œuvre d'Ibsen sous un angle spécifiquement générique et donc proprement littéraire, mais aussi

de faire des *Lettres persanes* (où le procédé épistolaire reconduit certains procédés théâtraux, notamment en ce qui concerne la double énonciation et le mode d'expression des personnages) une lecture originale. D'autres copies enfin ont choisi d'examiner le rapport entre le pouvoir et la loi, et de critiquer par ce biais l'idée de « légitimité », soit en reconduisant la loi à un pur pouvoir, soit en défendant l'autonomie de la loi par rapport à l'exercice des pouvoirs sociaux.

À l'inverse, la majorité des candidats évalués se sont hélas réfugiés dans des plans convenus, leur permettant de « plaquer » des morceaux de cours peu adaptés aux enjeux singuliers du sujet, ou des citations très attendues et comme prêtes à l'emploi. Ont été ainsi fréquemment trouvées des copies qui, à partir de la réduction de l'enjeu du sujet à la question bien trop simpliste et paraphrastique « la loi est-elle forcément illégitime ? », ont développé le plan suivant : I. La loi est parfois illégitime et le tyran est parfois suscité et maintenu grâce à la complicité des esclaves ; II. Mais il arrive que le pouvoir du tyran soit imposé par la force et que la complicité des esclaves soit donc hors de cause ; III. Comment se libérer du joug tyrannique ? Le gros défaut ici tient à l'abus des modalisateurs (« Deleuze dit que la loi est usurpée, mais parfois elle l'est et parfois elle ne l'est pas, ou bien elle est 'un peu usurpée', et 'un peu pas usurpée'...) qui font perdre toute radicalité à la citation, et donc une grande partie de l'enjeu de la réflexion. Autre exemple de plan fréquent et peu convaincant, l'intérêt pour la notion « d'union des faibles » dans la citation a amené bien des candidats à organiser ainsi la dissertation : I. L'union des faibles suscite le tyran ; II. Mais leur désunion n'en serait-elle pas au contraire plus souvent la cause ? III. Il faut donc s'unir pour se libérer du tyran. Si une dissertation doit bénéficier d'un plan aisément compréhensible, articulé de façon logique et claire, cela ne saurait justifier la récurrence de plans simplistes, qui, découlant d'un seul détail de la citation, appliquent une recette et ne se préoccupent plus de mesurer l'étendue du sujet proposé.

Terminons par quelques brefs conseils utiles aux candidats des prochaines sessions.

Nous ne saurions que recommander, tout d'abord, de veiller à présenter les copies de la manière la plus soignée possible. Cela concerne aussi bien la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe, souvent largement fautive, que l'élégance de la rédaction ou encore la netteté de la graphie. Il va sans dire que le manquement à ces exigences ne peut que nuire à la bienveillance des correcteurs bien malgré eux, quand cela ne fait tout simplement obstacle à leur compréhension : plusieurs copies se sont cette année avérées quasiment illisibles. Si le nombre de copies à peine esquissées, à l'état de brouillon, ou tournant court au bout d'une ou deux pages, est heureusement en baisse d'année en année, il reste donc pour les futurs candidats un gros travail de forme à mener.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler encore une fois que l'exercice de la dissertation pour l'épreuve de Français-philosophie ne saurait consister à restituer des cours, si excellents soient-ils, ou à plaquer des citations des œuvres apprises à l'avance, qui donnent au propos un tour très général, et peu original. Inutile également de réciter hors de propos des citations célèbres vues dans l'année ou travaillées lors des exercices d'entraînement, cela donne l'impression d'un étalage superficiel de culture. Certains candidats, malgré tout, ont réussi à faire appel à leur culture personnelle, littéraire, picturale, cinématographique, pour mieux s'appropriier le sujet ; nous ne pouvons qu'encourager cette initiative.

Enfin, les candidats doivent se souvenir que le programme présente chaque année une diversité aussi bien générique qu'historique, et qu'ils doivent non la réduire, mais en prendre la pleine mesure. Car l'écart entre les œuvres est porteur de sens tout autant que leurs ressemblances.